



N°1
Décembre 2013

Aveyron
amont

Aveyron amont

Bulletin de liaison _ Contrat de rivière Aveyron amont

> édit'eau

Des hauteurs de Séverac-le-Château à la confluence du Viaur, la rivière Aveyron et son bassin versant offrent des paysages variés traduisant des équilibres constitués au fil du temps.

Pourtant, depuis ces dernières décennies, ces équilibres sont pour partie fragilisés, avec un impact toujours plus prégnant des usages et activités humaines. La ressource quantitative en eau, sa qualité, ainsi que les différents milieux aquatiques subissent encore des pressions de diverses natures.

C'est ce constat qui a amené les décideurs que nous sommes, aujourd'hui réunis au sein d'une association (APCRAA*), à engager un outil de développement durable au service de nos cours d'eau : LE CONTRAT DE RIVIÈRE.

Il s'agit d'un véritable outil de gestion démocratique et concertée du bassin versant, dont l'ambition est d'atteindre le « bon état » de la rivière Aveyron et de ses affluents, conformément aux directives en vigueur, mais aussi avant tout pour le bien être des générations actuelles et futures.

Ce premier bulletin de liaison devrait pouvoir vous aider à mieux comprendre le projet de CONTRAT DE RIVIÈRE AVEYRON AMONT, son contexte, ses enjeux, son organisation, et son ambition au service d'une cause commune : NOTRE AVEYRON !

Michel ARTUS

Président de l'APCRAA

*APCRAA : association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron Amont.



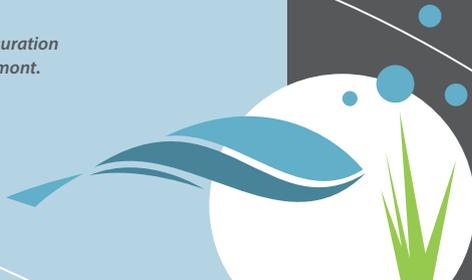
Le contrat de rivière : qu'és aquò ?

Le contrat de rivière est un outil opérationnel d'initiative locale, permettant la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 5 ans à l'échelle d'un bassin versant identifié. À travers la démarche contrat de rivière, il est ainsi possible d'agir de manière concertée sur l'ensemble des problématiques et enjeux liés à la gestion de l'eau, notamment pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques fixés par la réglementation (Directive Cadre sur l'Eau en particulier).

La procédure de contrat de rivière prévoit plusieurs phases successives :
- la phase d'élaboration (2 à 4 ans), vise à construire de manière concertée, le dossier sommaire, puis le dossier définitif. Ces deux documents complémentaires

permettent de dresser un diagnostic partagé du territoire, des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, d'identifier les enjeux et objectifs du projet, et enfin de proposer un programme d'actions ;
- la phase de mise en œuvre (5 ans), consiste à décliner de façon opérationnelle les actions identifiées préalablement, et de communiquer autour de ces dernières ;
- la phase d'évaluation (1 an), a pour objectif de dresser un bilan du contrat de rivière et de vérifier que les objectifs ont été atteints.

La structure porteuse du projet de contrat de rivière, généralement pilotée par des élus locaux, a un rôle important tout au long de la procédure. Cette dernière doit disposer de moyens d'animation permettant d'assurer le portage des actions et la dynamique du contrat de rivière (concertation avec les usagers, animation de réunions, élaboration d'outils de communication, etc...).



Pont de Saplous à Buzeins, sur la haute vallée de l'Aveyron.



Le bassin versant Aveyron amont en bref...

Superficie du bassin versant

1 560 km² (soit 18 % de la superficie du département de l'Aveyron).

Organisation administrative

2 régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), 3 départements (Lozère, Aveyron, Tarn-et-Garonne), 93 communes sont concernées par le périmètre du projet de contrat de rivière Aveyron amont.

Cours d'eau principaux

L'Aveyron (187 km), l'Olip (14 km), la Serre (29 km), la Briane (12 km), l'Alzou (44 km), la Serène (32 km).

Contexte

physique et écologique

Un socle géologique diversifié, une occupation des sols majoritairement agricole ponctuée par 2 pôles urbains principaux (Rodez et Villefranche-de-Rouergue), des systèmes aquatiques fragiles tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (pollutions et perturbation de la morphologie des cours d'eau).

Contexte

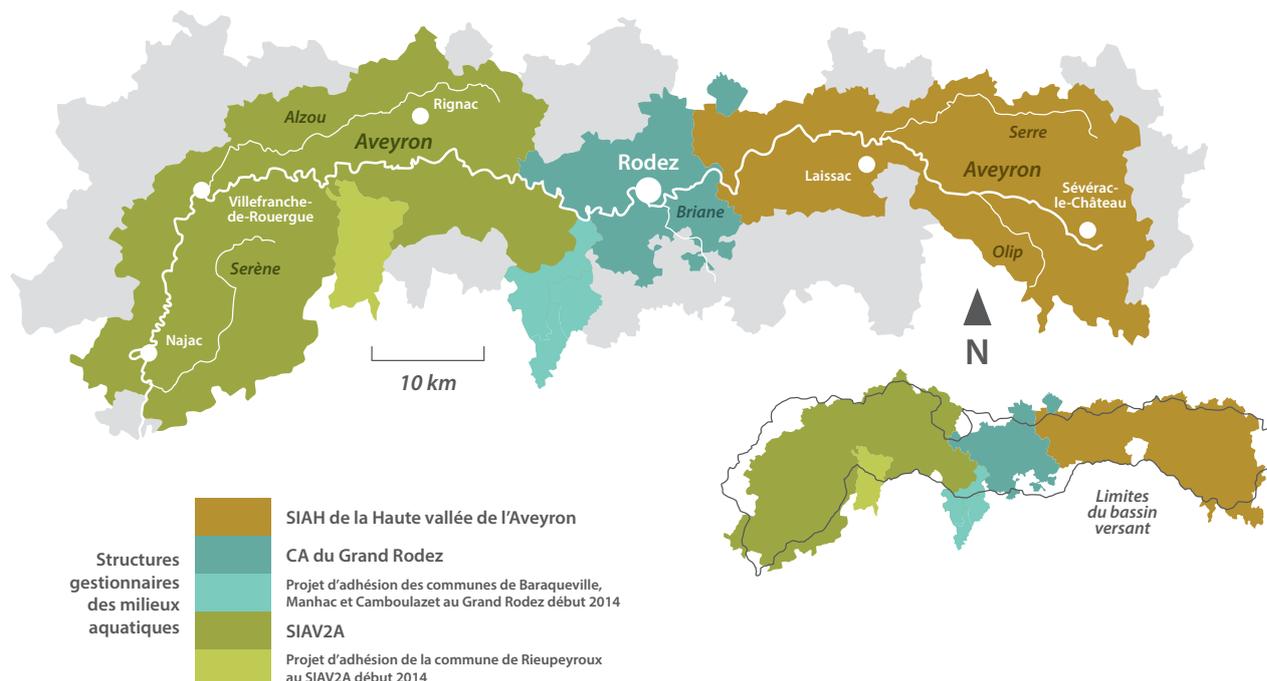
socio-économique

Environ 100 000 habitants (soit environ 40 % de la population totale du département de l'Aveyron), avec augmentation significative de la population (+ 23 %) entre 1968 et 2009, une densité de population très hétérogène avec une mutation importante des catégories socio-professionnelles, 4 secteurs d'activités majeurs répartis entre le commerce et les services, l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Contexte

patrimonial et culturel

Plusieurs espaces naturels bénéficiant de mesures de protection, 1 parc naturel régional (Grands Causses), 2 sites labellisés « plus beaux villages de France » (Belcastel et Najac), 3 « Grands sites de Midi-Pyrénées » (Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Najac), une identité culturelle affirmée alliant témoignages du passé (musée Fenaille) et contemporains (musée Soulages).





Vieux pont du Monastère,
station d'épuration de Bénéchou
et gorges de l'Aveyron
en aval du pont du Cayla.

L'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA) : une organisation au service de l'élaboration partagée du contrat de rivière...

L'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) a été créée à l'automne 2012, à l'initiative des 3 collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques impliquées dans l'émergence du projet de contrat de rivière :

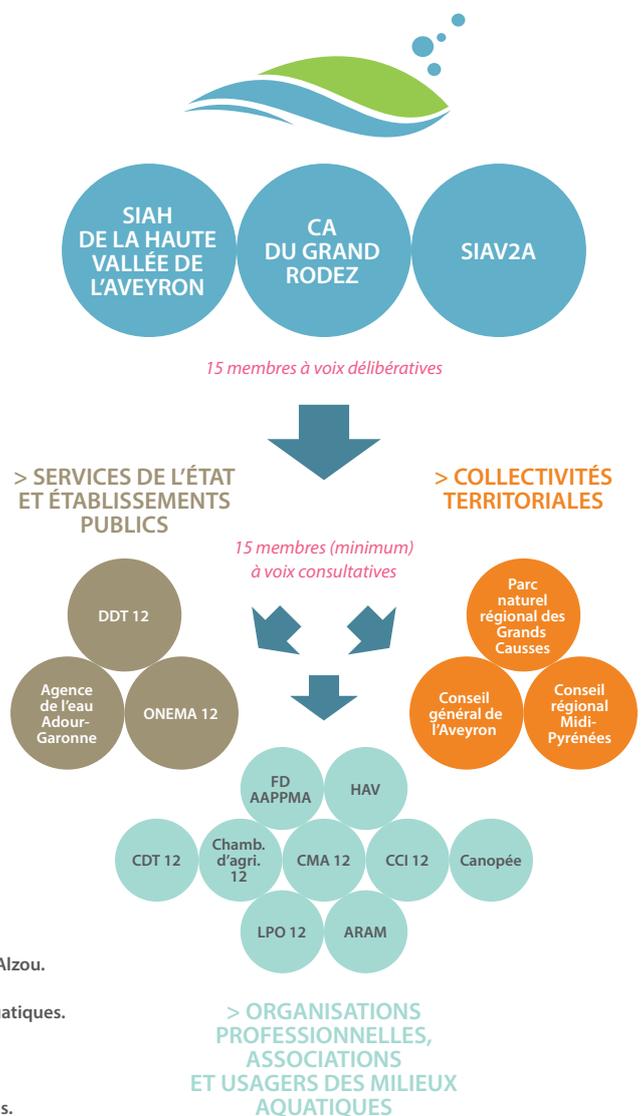
- le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), regroupant 18 communes depuis les sources de Séverac-le-Château aux portes de Rodez,
- la communauté d'agglomération du Grand Rodez, composée de 11 communes du Ruthénois,
- le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), associant 31 communes depuis l'aval immédiat de l'agglomération ruthénoise à la confluence du Viar.

L'APCRAA est une association loi 1901 dont l'objet est de mettre en œuvre et d'animer l'outil « contrat de rivière » sur le bassin versant Aveyron amont (conformément aux circulaires ministérielles du 05/02/1981 et du 30/01/2004). L'assemblée générale de l'association est composée d'un collège de membres actifs avec voix délibératives (15 élus représentant les 3 structures intercommunales), et d'un collège de membres associés avec voix consultatives (représentants des structures et associations partenaires ayant un lien avec le projet).

Liste des acronymes

- SIAH HVA : syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron.
- SIAV2A : syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou.
- DDT : direction départementale des territoires.
- ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques.
- CCI : chambre de commerce et de l'industrie.
- CMA : chambre des métiers et de l'artisanat.
- CDT : comité départementale du tourisme.
- ARAM : association régionale des amis des moulins.
- LPO : ligue de protection des oiseaux.
- FDAAPPMA : fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.
- HAV : association Halieuti Aveyron Viar.

Organisation de l'assemblée générale de l'APCRAA





Pour en savoir plus,
n'hésitez pas
à nous contacter :
APCRAA
Mairie
1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21
aveyron.amont@gmail.com

Chargée de mission,
animatrice
du contrat de rivière :
Marion Sudres



Partenaires financiers du projet

Des moyens financiers et humains alloués au projet

Le budget 2014 de l'APCRAA s'élève à 60 000 €, l'essentiel des moyens financiers étant dévolu à l'ingénierie et à l'animation du projet. Les dotations financières permettant de financer ce projet proviennent :

- pour 68 % de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- pour 10 % du conseil régional de Midi-Pyrénées,
- pour 22 % des 3 structures intercommunales investies dans le projet (SIAH de la haute vallée de l'Aveyron, communauté d'agglomération du Grand Rodez, et SIAV2A).

Après avoir impulsé la mise en œuvre du projet de contrat de rivière, Vincent Lavergne (mis à disposition par le SIAV2A en 2013), laisse sa place à l'animatrice Marion Sudres. Cette dernière aura notamment pour mission de terminer le montage du dossier sommaire avant d'enchaîner sur l'élaboration du dossier définitif.

2013
2022

Échéancier prévisionnel du projet de contrat de rivière Aveyron amont (décembre 2013)

INITIATION Élaboration du dossier sommaire	1 à 2 ans	Prévisionnel fin 2014	
			Agrément provisoire (commission de planification Adour-Garonne)
			Création du comité de rivière
ÉLABORATION du dossier définitif	1 à 2 ans	Prévisionnel 2015-2016	
			Agrément définitif (commission de planification Adour-Garonne)
			Signature du contrat
MISE EN ŒUVRE Réalisation et suivi des actions	5 ans	Prévisionnel 2017-2021	
ÉVALUATION	1 an	Prévisionnel 2022	